

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY**

**PROCES-VERBAL
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU MARDI 21 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 21 février à 20 heures,

LE COMITE SYNDICAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale du TREHOU sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.

Date de convocation : 14 février 2016.

Présents : Jean Jacques PITON, Emmanuelle LE GARREC NEGER, Serge DONVAL, Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Mickaël VAILLANT, Jean Michel DONVAL, Joël CANN, Paul PITON, Stéphane AUVRET, Carole LOIRE, Henri BILLON, André BODILIS, Marie-Laure GUEGUEN, Georges PHILIPPE, Jean-Luc LE STANC et Marie-Claire FOUILLARD.

Absente et excusée : Nathalie CORNEC (pouvoir à Emmanuelle LE GARREC NEGER),

Secrétaire de séance : Paul PITON

| Membres en exercices | Membres présents | Pouvoir | Membres votants |
|----------------------|------------------|---------|-----------------|
| 18 | 17 | 1 | 18 |

Monsieur MENIL Thierry, comptable du trésor, assiste à la réunion.

Le Président informe qu'en fonction de l'avancée des dossiers, il est nécessaire de rajouter les points suivants de l'ordre du jour :

- Personnel - chèques cadeaux
- Statuts - modification de l'annexe B
- Acquisition d'une auto-laveuse, demande de subvention.

Le Président signale que les propositions des budgets ont été validées par le Bureau le 14 février 2017 et présentées au Trésorier le 16 février 2017.

Les délégués, la presse ayant pris place, le président ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. Le président soumet le PV de la séance du 26 janvier 2017 à l'approbation des délégués. Aucune remarque ou observation n'étant faite sur la rédaction, celui est adopté à l'unanimité. Les membres du comité syndical seront appelés à le signer en fin de séance.

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) – subvention pour l'année 2017.

Le président rappelle la création depuis le 1^{er} avril 2008 du Relais d'Accueil de Parents et d'Assistantes Maternelles (RPAM) intercommunal. Il est géré par l'Association Don Bosco.

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry ayant la compétence enfance, verse chaque année une participation financière aux frais de fonctionnement du RPAM, pour le compte des communes adhérentes (Ploudiry, La Martyre, Le Tréhou et Tréflévénéz).

Le Président propose aux délégués d'allouer à l'Association Don Bosco, pour l'année 2017, une aide financière d'un montant maximum de 5 000,00 euros.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve la proposition ci-dessus**, à l'unanimité des membres votants.

Emmanuelle LE GARREC et Carole LOIRE ont participé à une réunion sur le bilan de l'année écoulée. Il en est ressorti que le RPAM est relativement peu connu sur le territoire. Une campagne d'information va être lancée via les sites internet, les bulletins municipaux, des matinées d'activités parents/enfants ...

Fin 2017, l'association a l'opportunité d'acquérir un bus itinérant pour ses permanences.

Animation jeunesse – Renouvellement de la convention avec la commune de La Roche Maurice – année 2017

Le Président présente au comité syndical la proposition de convention pour l'animation jeunesse. Il s'agit du renouvellement de la convention existante selon les engagements ci-dessous

Le SIPP s'engage à :

- Définir périodiquement un programme d'activités ;
- Assurer le pilotage technique de ces activités ;
- Mettre à disposition le personnel qualifié nécessaire pour encadrer ces activités. Le SIPP peut avoir recours à des intervenants externes ;
- Effectuer la gestion financière du projet commun.

La Roche-Maurice s'engage à

- Relayer le SIPP principalement au niveau de l'information des jeunes et de la recherche de partenaires pour les activités ;
- Assister le SIPP dans le règlement d'éventuels dysfonctionnements liés à des jeunes de La Roche-Maurice ;
- Mettre à disposition les locaux et les moyens nécessaires aux activités prévues sur La Roche-Maurice ;
- Régler la participation financière (au vu des statistiques de fréquentation établies depuis 2009, il est convenu que la part de La Roche-Maurice est de 35% du besoin de financement).

Le comité syndical, après avoir délibéré, **autorise** le Président à signer la convention.

Personnel – chèques cadeaux.

Le Président propose aux membres du comité syndical d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 15,00 euros à chaque agent titulaire ou en contrat à durée indéterminée selon la liste ci-dessous

| Désignation de l'agent | Montant |
|------------------------|---------|
| CARDAIRE Christelle | 15,00 € |
| CHEMINOT Patricia | 15,00 € |
| CLOAREC Dominique | 15,00 € |
| CLOAREC Marie-Hélène | 15,00 € |
| DONVAL Ronan | 15,00 € |
| GALLON Sylvie | 15,00 € |
| JAOUEN Daniel | 15,00 € |
| JEZEGOU André | 15,00 € |
| KERNEIS Éric | 15,00 € |
| KERRIOU Gilles | 15,00 € |
| LE BRAS Benoit | 15,00 € |
| PASSILLER Janine | 15,00 € |
| PLATERO Patricia | 15,00 € |
| QUERE Myriam | 15,00 € |

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** la proposition, à l'unanimité des membres votants.

Georges PHILIPPE informe de sa déception du manque de partage de moments conviviaux entre les agents et les élus. Une discussion s'instaure sur le sujet. Les élus émettent le souhait d'un barbecue au début de l'été.

Statuts – Modification de l'annexe B

Le président rappelle aux membres du Comité syndical

Vu la décision en date du 18 décembre 2015, du conseil municipal du Tréhou de confier la gestion de sa garderie périscolaire au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry,

Vu la délibération del2016419, du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry, en date du 23 juin 2016 modifiant l'annexe A des statuts suite à l'intégration de la garderie du Tréhou.

Considérant que les communes ayant un point d'accueil sur son territoire se voient attribuer une part fixe pour le calcul des participations communales.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve la modification de l'annexe B des statuts ci-dessous**, à l'unanimité des membres votants.

| COMPETENCES | | PLOUDIRY | LA MARTYRE | LOC-EGUINER | TREFLEVENEZ | LE TREHOU |
|-----------------------------|-----------|---|------------|-------------|---------------|---------------|
| EAU POTABLE | | Financement par les consommateurs. (Voir budget Eau) | | | Non adhérente | Non adhérente |
| TRANSPORT SCOLAIRE | Part fixe | 0% | 0% | 0% | 0% | Non adhérente |
| | Solde | Financement principal par le conseil général - Solde réparti selon 70% fréquentation des écoles, 30% richesse | | | | |
| EQUIPEMENTS SPORTIFS | Part fixe | 20% | 10% | 0% | 0% | Non adhérente |
| | Solde | Solde = 70% réparti selon 70% fréquentation des écoles, 30% richesse | | | | |
| EDUCATEUR SPORTIF | Part fixe | 20% | 20% | 0% | 0% | 0% |
| | Solde | Solde = 60% réparti selon 70% fréquentation des écoles, 30% richesse | | | | |
| SERVICE TECHNIQUE | Part fixe | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| | Solde | 100% réparti selon 50% population, 50% richesse | | | | |
| MAISON DU PLATEAU | Part fixe | 10% | 20% | 0% | 5% | Non adhérente |
| | Solde | Solde = 65% réparti selon 70% fréquentation des écoles, 30% richesse | | | | |
| JEUNESSE | Part fixe | 15% | 15% | 0% | 0% | 5% |
| | Solde | Solde = 65% réparti selon 70% fréquentation des écoles, 30% richesse | | | | |
| ENFANCE | Part fixe | 15% | 15% | 0% | 0% | 15% |
| | Solde | Solde = 55% réparti selon 70% fréquentation des écoles, 30% richesse | | | | |
| TAP | Part fixe | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| | Solde | 100% réparti selon 70% fréquentation des écoles, 30% richesse | | | | |

Le Président informe que chaque conseil municipal devra délibérer en ce sens.

Budget du service de l'eau - Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2016

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le compte administratif du budget général laisse apparaître un solde excédentaire comme suit :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 44 349,25 euros |
| Section d'investissement | 32 220,99 euros |

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif comme suit :

| | | |
|----------------------------------|--------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | Compte 002 | 9 132,00 euros |
| Section d'investissement | Compte 1068 | 35 217,25 euros |
| | Compte 001 | 32 220,99 euros |

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants, l'affectation des résultats de l'année 2016 à reporter sur le budget primitif de l'année 2017.

Budget général - Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2016

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le compte administratif du budget général laisse apparaître un solde excédentaire comme suit :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 63 421,64 euros |
| Section d'investissement | 54 974,31 euros |

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif comme suit :

| | | |
|----------------------------------|--------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | Compte 002 | 42 421,64 euros |
| Section d'investissement | Compte 1068 | 21 000,00 euros |
| | Compte 001 | 54 974,31 euros |

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants, l'affectation des résultats de l'année 2016 à reporter sur le budget primitif de l'année 2017.

Budget du service de l'eau – budget primitif de l'année 2017

Le Président fait état, section par section, des principales dépenses retenues lors des réunions préparatoires.

Dépenses d'investissement prévues :

| Compte | Désignation | Montant TTC |
|--------------|----------------------------------|------------------|
| 21531 | Réseaux Adductions d'eau potable | 39 702,00 |
| TOTAL | | 39 702,00 |

Les sommes indiquées sont des estimations basées sur des devis.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 313 700,00 euros.

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 121 000,00 euros avec un excédent d'investissement reporté de 32 220,99 euros.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** le budget primitif, à l'unanimité des membres votants.

Budget général – Budget primitif de l'année 2017

Le Président fait état des dépenses d'investissement retenues lors des réunions préparatoires :

| | Montant |
|--|------------------|
| Camion benne | 33 000,00 |
| Amenagement salle de sport | 21 157,00 |
| Sol de la Maison du Plateau - carrelage | 13 000,00 |
| Auto-laveuse | 10 000,00 |
| Etudes - salle de sport | 10 000,00 |
| JVS BOX Logiciel | 1 600,00 |
| Enfance - mobilier | 1 300,00 |
| Tapis de gymnastique | 1 200,00 |
| Ordinateur | 600,00 |
| Service technique - scie à onglet | 350,00 |
| TAP - mobilier | 150,00 |
| Montant total des investissements | 92 357,00 |

Les sommes indiquées sont des estimations basées sur des devis.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 947 400,00 euros.

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 139 700,00 euros avec un excédent d'investissement reporté de 54 974,31 euros.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** le budget primitif, à l'unanimité des membres votants.

Le Président donne la parole à Monsieur MENIL, trésorier, qui souhaite apporter quelques précisions et observations

- Le trésorier n'a pas vocation à émettre un avis sur les choix budgétaires ;
- Il signale les bienfaits de la mutualisation avec une baisse des participations communales et une bonne maîtrise des charges ;
- Au vu des présentations et des explications données, les budgets sont sérieux, réalistes et sincères dans leur présentation
- Monsieur MENIL souligne également le bon partenariat avec le centre des finances publiques de Landerneau et le SIPP

Acquisition d'une auto-laveuse – demande d'une aide financière

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry est propriétaire de la salle de sport de Ploudiry et la Maison du Plateau de la Martyre. Pour faciliter le nettoyage des sols, le comité syndical a décidé d'acquérir une auto-laveuse pour un montant de 8 240,00 euros HT.

Pour assurer le financement de cet investissement, le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry sollicite la réserve parlementaire au taux le plus fort.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** cette demande d'aide financière, à l'unanimité des membres votants.

Informations et questions diverses

➤ **Participations communales**

Pour permettre une trésorerie plus fluide, les participations communales seront désormais demandées mensuellement aux communes. Le rattrapage des mois de janvier et février se fera avec le versement du mois de mars.

➤ **« Zéro-phyto »**

Lors de la réunion de Bureau du 14 février dernier, les élus présents ont décidé de ne plus utiliser des produits phytosanitaires sur les communes du territoire du SIPP.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Signature des délégués

| | | |
|--------------------|-------------------------------|--|
| PITON Jean Jacques | LE GARREC NEGER Emmanuelle | CORNEC Nathalie <i>Absente et excusée</i> <i>Pouvoir à Emmanuelle</i> LE GARREC NEGER |
| DONVAL Serge | SOUDON Chantal | KERMARREC Bernard |
| VAILLANT Mickaël | TOSATTI Gabriele | CANN Joël |
| PITON Paul | AUVRET Stéphane | PRIGENT Robert |
| BILLON Henri | BODILIS André | GUEGUEN Marie-Laure |
| PHILIPPE Georges | FOUILLARD Marie-Claire | LE STANC Jean-Luc |